



ORTHOPHONISTES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

La Commission scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire-primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés dont 8 000 enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

Pour en savoir davantage, consultez les sections [La CSDM en chiffres](#) et [Structure et comités](#) de notre site Web.

La CSDM recherche des orthophonistes pour occuper des postes réguliers menant à la permanence et des remplacements à temps plein et à temps partiel pour l'année scolaire 2017-2018.

Description

Le rôle de l'orthophoniste en milieu scolaire et plus particulièrement à la CSDM est d'évaluer et de dépister des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole et de la voix. L'orthophoniste détermine et assure la mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

Pour des informations concernant le rôle de l'orthophoniste en milieu scolaire nous vous invitons à consulter la page 30 du [plan de classification du personnel professionnel](#)

Avantages d'être orthophoniste à la CSDM

- Mentorat offert par des orthophonistes d'expérience.
- Accès à des formations offertes par l'employeur et adaptées au travail en milieu scolaire.
- Partage des outils d'évaluation.
- Intégration et implication au sein de l'équipe multidisciplinaire de l'école.
- Participation aux rencontres de concertation en orthophonie.

Qualification

- Être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.



Rémunération

- De 42 785\$ à 78 992\$ selon l'expérience et les qualifications pour les orthophonistes.

Pour postuler

Toute personne qui désire poser sa candidature doit faire parvenir les documents suivants :

- [Formulaire de demande d'emploi](http://www.csdm.ca/emploi) dûment rempli et signé, qui se trouve sur le site Web www.csdm.ca/emploi;
- [Formulaire de consentement pour la vérification des références](http://www.csdm.ca/emploi) dûment rempli et signé, qui se trouve sur le site Web www.csdm.ca/emploi;
- Curriculum vitae;
- Copie des originaux des diplômes et relevés de notes attestant que les études sont terminées;
- Preuve d'appartenance à un ordre professionnel, le cas échéant.

Il est important d'indiquer dans votre envoi qu'il s'agit d'une mise en candidature pour un poste d'orthophoniste.

Par courriel : non-enseignant@csdm.qc.ca

Site Web : csdm.ca/emploi

Date limite pour postuler : **30 novembre 2017, 16 heures.**

Afin que votre dossier soit traité, il est essentiel de nous faire parvenir tous les documents demandés. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue. Les candidatures reçues sont conservées pendant un an.

La CSDM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

La CSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.